

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENEDRAS LVX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une place sur
le territoire de la Ville de Genève

du 7 septembre 1983

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition du Conseil administratif de
la ville de Genève, du 3 août 1983

vu l'accord de la Commission Cantonale de no-
menclature;

vu le règlement sur la dénomination des artères
et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

A R R E T E

Il est donné le nom de :

Place Jean-MARTEAU

à la place triangulaire délimitée par le quai WILSON, la
rue de l'Ancien-Port et la rue PLANTAMOUR.

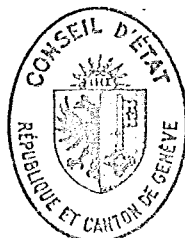
Il est précisé qu'un seul immeuble changera de numéro, le
47 rue PLANTAMOUR devenant le 1, place Jean-MARTEAU.

Cette dénomination est donnée en hommage à Jean-MARTEAU,
écrivain et journaliste genevois (1903-1970)

Cette décision entrera en vigueur le 4 novembre 1983.

Communiqué à :

Intérieur 7 ex.
Finances 1 ex.
Police 2 ex.
Travaux 3 ex.
Chancellerie 1 ex.
Sautier 3 ex.
BH 1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

D. Haenni